



Procédure du suivi médical réglementaire (S.M.R.)



Bureau Fédéral 10 février 2017

Textes réglementaires

- Loi de novembre 2015
- Arrêté du 13 juin 2016 (uniquement AHN)



Suivi Médical Règlementaire (SMR) AHN

Dans les deux mois suivants l'inscription en liste

❖ Examen médical (par médecin diplômé de médecine du sport)
comprenant:

Arrêté de juin

- Examen clinique
- Bilan diététique et conseils nutritionnel
- Bilan Psychologique
- Recherche indirect d'un état de surentrainement
- Electrocardiogramme de repos

Proposition
COMED

- Echographie cardiaque
- Bilan biologique (formule-ferritine-réticulocytes)



Suivi Médical Règlementaire espoirs

Proposition COMED

❖ Examens :

- Echographie cardiaque (Toutes les deux saisons)
- Test d'effort (à l'entrée en pole)
- Examen clinique (deux par an)
- Bilan biologique (deux par an)
- Electrocardiogramme de repos
- Bilan Psychologique
- Bandelette urinaire (deux par an)

SMR à intégrer au règlement médical fédéral



Évaluation du SMR des pôles.

Examens	Cout remboursé	Nombre d'examens par an	Nombre maximum de polistes	Total
Echographie cardiaque	96	1	300	28 800
Test d'effort	94	1	300	28 200
Examen clinique	25	2	600	30 000
ECG	13,5	1	600	8 100
Bilan bio	35	2	600	42 000
Bandelette urinaire	0,72	2	600	864
Bilan psy	40	0	600	-
Total general				137 964
Estimation du SMR avec le nombre réel de polistes 2016-2017				124 000

SMR ancien : Arrêtés du 11 février 2004 et 16 juin 2006

Demande de remboursement des ligues régionales:

2013-2014 = 81 769 €

2014-2015 = 90 897 €

2015-2016 = 80 447 €

Remboursement fédéral : ligne CO 65 000 €



FFBB

FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
BASKETBALL

117 RUE DU CHÂTEAU DES RENTIERS - 75013 PARIS
T 01 53 94 25 00 - F 01 53 94 26 80
www.ffbb.com